



# DEMANDE D'ADHESION 2023-2024

## Renouvellement

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse domicile :** \_\_\_\_\_

**Tél personnel :** \_\_\_\_\_

**Date et lieu de naissance :** \_\_\_\_\_

**Profession :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

Cadre réservé au club		Numéro de licence :	
<input type="checkbox"/> Second club <input type="checkbox"/> Force de l'ordre <input type="checkbox"/> Adhérente	<input type="checkbox"/> CM sur compte EDEN <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> CC	<input type="checkbox"/> Licence (110) <input type="checkbox"/> Cotisation (110/150/220) <input type="checkbox"/> Licence et cotisation (330/280/220)  Total : _____ Règlement : _____	
Responsable club	Instructeur	Président	

**Date de la séance d'encadrement :** \_\_\_\_\_

## Pour devenir membre du club

### Renouvellement :

Le renouvellement (premier ou second club) est une reconduction sans interruption d'année en année d'une adhésion.

Le dossier est ensuite présenté au Président et/ou Vice-Président du club qui peuvent refuser le renouvellement de l'adhésion sans motif (voir STATUTS), la licence et la cotisation seront alors remboursées

Le Bureau peut décider un passage en séance d'encadrement pour renouveler son adhésion au club, cette séance sera payante et non remboursable que ce soit en cas de succès ou dans le cas d'échec par le demandeur du renouvellement. En cas d'échec la demande de renouvellement au club pour une nouvelle saison sera refusée.

Dans le cas d'acceptation du dossier (renouvellement ou nouveau membre), ni la licence, ni la cotisation ne seront remboursées.

Le Président et/ou le Vice-Président peut être assisté par le Secrétaire et/ou le Trésorier pour traiter chaque dossier.

Les statuts sont accessibles à tous sur le site du club :

<https://www.clubdetirjeannedarc.fr/reglement-interieur.php>

Le règlement intérieur est en lecture à l'accueil du club ou sur le site internet :

<https://www.clubdetirjeannedarc.fr/reglement-interieur.php>

Rappel :

- 4 règles de sécurité ;
- Casque et lunettes personnels sont obligatoires ;
- Témoin de chambre vide ;
- Présentation de la licence de tir à chaque passage ;
- Séance de perfectionnement sur prise de rendez-vous uniquement au comptoir ;
- Tarif préférentiel pour la séance découverte sur prise de rendez-vous uniquement au comptoir ;
- Les invités ne sont pas autorisés à l'accès au club (licencié tireur sportif d'un autre club ou force de l'ordre inclus).

**Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'Association ainsi que son règlement intérieur. Auxquels je m'engage à m'y conformer en tous points.**

Paris le :

Signature :